



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 05/2020  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et  
demandes de prolongation de délais**

***Séance de la commission***

Date	Lundi 18 mai 2020 - <b>20h00</b>
Lieu	Salle du Conseil communal - Vevey

Vevey, le 2 mars 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 95 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens, et sollicite l'octroi de délais supplémentaires pour les objets auxquels il n'a pas encore été répondu.

## Motions arrivant à échéance

N°	Service	Motions	Prise en considération	Délai accordé	Explications	Délai demandé
1.	DASLIG	M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey »	29.03.13	31.03.20	<p>Le 15 juillet 2019, la Municipalité a décidé de mandater la société i Consulting pour élaborer, en collaboration avec la Municipalité et les services concernés, un « objectif logement / politique de l'habitat de la Commune de Vevey ». Ce mandat, financé pour moitié par la Division logement de l'Etat de Vaud, devra également formuler des propositions quant aux pourcentages / quotas et types de LUP (logements à loyers modérés ; logements à loyers abordables ; logements protégés ; logements pour étudiants) pour chacun des 4 quadrants. Après avoir récolté les données nécessaires, le mandat de i Consulting a débuté en novembre 2019 et il devrait se dérouler sur une durée de 8 mois, soit jusqu'à fin juillet 2020. Ce mandat est construit sur 3 étapes : comprendre / établir le portrait du territoire ; planifier / énoncer la vision et les scénarios de développement ; agir / mettre en œuvre la politique de l'habitat.</p> <p>Par décision du 15 juillet 2019, la Municipalité a également chargé la DASLIG d'étudier l'avenir des bâtiments et parcelles propriétés de la Commune de Vevey en fondant la réflexion sur : budgets nécessaires pour rénover l'enveloppe et les logements ; appel d'offres pour l'octroi de droits de superficies à des coopératives d'habitation ; élaboration d'un règlement fixant les conditions d'octroi des logements à loyers libres, soit revenu déterminant et taux d'occupation notamment.</p>	31.03.21
2.	DEP DAIE	M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité des droits au pipi »	20.06.13	31.03.20	<p>L'étude approfondie menée par la DEP depuis fin 2016 sur l'état des toilettes publiques comprenant :</p> <p>a) l'inventaire complet des édifices abritant les toilettes publiques et leur état de vétusté ;</p> <p>b) l'adéquation « emplacement / fréquence d'utilisation » ainsi que les propositions de maintien/suppression des certaines toilettes publiques ;</p> <p>c) les besoins actuels de rénovation en particulier en vue de la FDV 2019 ont été finalisées fin 2017.</p> <p>Suite à la décision du Conseil communal du 11 octobre 2018 relative au préavis 19/2018 concernant une demande de crédit pour l'entretien communal, des travaux sont en cours. Le règlement définitif de cette motion interviendra dans le cadre du second préavis à ce sujet.</p>	Séance CC 26.03.20
3.	DU	Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts »	01.10.15	31.03.20	<p>Comme indiqué à l'occasion de notre dernière réponse, ce secteur est situé « hors zone à bâtir » et nécessite l'établissement d'un plan d'affectation préalable à tout nouvel aménagement. Proche de la forêt et de la rivière, le secteur doit effectivement être préservé. Dans le Concept directeur communal adopté par le conseil communal, l'objectif C 2.4 propose de « révéler les différentes séquences de la Veveyse par la préservation d'un espace naturel de forêt ». Un autre objectif propose de « mettre en valeur la campagne environnante » notamment en maintenant « un espace non bâti sur le secteur Toveires » et en offrant « l'opportunité de réaliser des projets écologiques et/ou pédagogiques innovants ».</p> <p>L'objet de cette motion est donc traité partiellement par le concept directeur mais le sera de manière complète lors de l'affectation du sol des terrains concernés, c'est-à-dire lors de la révision du PGA qui est en cours pour le quadrant Nord Ouest : PA « Nord Ouest ».</p>	31.03.21

					<p>Dans ce projet de PA la zone des Toveires est proposée en « zone de verdure », cette zone étant « destinée au maintien et à la préservation d'espaces ouverts en faveur de la biodiversité, à l'aménagement de sentiers, d'espaces de détente et de loisirs à faible impact sur l'environnement ainsi qu'à des structures éco-pédagogiques ».</p> <p>D'autre part, en août 2019, la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable a reçu de l'association PermaRiviera une demande pour un projet de centre permacole aux Toveires. Ce centre servirait de lieu de rencontre, d'accueil et de formation autour de la permaculture et participerait ainsi à l'attractivité du site comme espace vert et de détente auprès des citoyens veveysans. Un dossier complet du projet sera déposé par l'association dans le courant de l'année 2020.</p> <p>L'adoption de ce Plan d'affectation permettant de répondre complètement à cette motion est prévue fin 2021. Mais nous proposons au Conseil de lui communiquer les détails de l'avancement de la procédure du PA1 et du projet de PermaRiviera en début d'année 2021.</p>	
4.	DU	Motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand »	10.12.15	31.03.20	<p>Dans le cadre de la révision du PDCom, un Plan Directeur du Stationnement a été élaboré. Deux parkings en ouvrage ont notamment été préconisés : (au nord de la gare et à l'est de la Ville) et un P+R (hors du centre-ville) pour répondre aux besoins des pendulaires, des résidents et des visiteurs occasionnels. Cette répartition équilibrée du stationnement en ouvrage permet une meilleure valorisation de l'espace public.</p> <p>Le préavis n°14/2018 proposant d'adopter les objectifs de la politique du stationnement ainsi que le schéma directeur à l'horizon 2030 a été voté par le Conseil Communal le 15 novembre 2018.</p> <p>L'étude d'un P+R régional (Riviera Ouest) fait partie des planifications supérieures sous l'égide de la CORAT. En complément à l'étude sur le stationnement veveysan, une étude est en cours à l'échelon régional.</p> <p>Par ailleurs, les thématiques « box entreprises » et déplacement des jardins familiaux n'ont pas pu être étudiées dans le cadre de l'étude susmentionnée.</p> <p>Enfin, la Commune de Saint-Légier-La Chiésaz a mis en place une « zone réservée » sur cette parcelle ce qui empêche toute construction. L'application d'une zone réservée gel provisoirement la constructibilité pour une durée maximale de 5 ans.</p>	31.03.21
5.	DEP DAIE DU	Motion Interpartis « Un Plan Lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts »	28.03.19	28.03.20	<p>Un concept directeur d'éclairage public ou, pour certains, un « plan lumière », nécessite, depuis sa mise en œuvre jusqu'à sa réalisation, un temps certain et la collaboration des spécialistes des divers services de la Ville, tels que DU, DAIE et DEP.</p> <p>Malgré ses activités multiples pendant l'année FDV 2019 - gestion déchets, nettoyage, entretien du DP la DEP est restée en contact avec les responsables de la DGE/DIREN et, selon entente avec cette dernière, mettra en place un audit énergétique ciblé sur l'éclairage public à réaliser au premier semestre 2020.</p> <p>Le cahier des charges relatif est en cours de préparation.</p> <p>Le résultat de cet audit permettra de faire le point et fournir des bases concrètes pour la définition des critères importants du concept directeur tels que : la priorisation des interventions (certaines ne nécessitent pas forcément un plan lumière, p.ex. les artères de circulation importantes, sans possibilité d'utilisation d'un éclairage</p>	31.03.21

				<p>dynamique), l'adéquation du choix d'éclairage, de la nature des espaces urbains et du type d'interactions sociales souhaités, et autres.</p> <p>Par la suite, le concept servira de base pour les travaux d'assainissement de l'EP qui feront l'objet d'un appel d'offres conformément à la loi sur les marchés publics afin d'identifier les fournisseurs des luminaires et les entreprises qui exécuteront ces travaux.</p> <p>La diminution de la consommation, des coûts d'entretien, de l'intensité sont des conséquences directes des mesures prises.</p> <p>A ce stade, les remplacements des sources énergivores se font par des sources de technologies nouvelles et, là où se peut, utilisant l'éclairage dynamique.</p> <p>La mise sous compteur de l'EP permet également des économies substantielles.</p>	
6.	DU	<p>Motion de M. Tolusso Clément « Fusion de MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera »</p>		<p>(Prise en considération en cours)</p>	
7.	DASLIG	<p>Motion de Mme Jerbia Isabel « S'abstenir sera un choix ! »</p>		<p>(Prise en considération en cours)</p>	

## Postulats arrivant à échéance

N°	Service	Postulats	Prise en considération	Délai accordé	Explications	Délai demandé
1.	DASLIG	M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique »	17.06.10	31.03.20	<p>Le 15 juillet 2019, la Municipalité a décidé de mandater la société i Consulting pour élaborer, en collaboration avec la Municipalité et les services concernés, un « objectif logement / politique de l'habitat de la Commune de Vevey ». Ce mandat, financé pour moitié par la Division logement de l'Etat de Vaud, devra également formuler des propositions quant aux pourcentages / quotas et types de LUP (logements à loyers modérés ; logements à loyers abordables ; logements protégés ; logements pour étudiants) pour chacun des 4 quadrants. Après avoir récolté les données nécessaires, le mandat de i Consulting a débuté en novembre 2019 et il devrait se dérouler sur une durée de 8 mois, soit jusqu'à fin juillet 2020. Ce mandat est construit sur 3 étapes : comprendre / établir le portait du territoire ; planifier / énoncer la vision et les scénarios de développement ; agir / mettre en œuvre la politique de l'habitat.</p> <p>Par décision du 15 juillet 2019, la Municipalité a également chargé la DASLIG d'étudier l'avenir des bâtiments et parcelles propriétés de la Commune de Vevey en fondant la réflexion sur les budgets nécessaires pour rénover l'enveloppe et les logements ; appel d'offres pour l'octroi de droits de superficies à des coopératives d'habitation ; élaboration d'un règlement fixant les conditions d'octroi des logements à loyers libres, soit revenu déterminant et taux d'occupation notamment.</p>	31.03.21
2.	DJEFS	M. Eric Oguey « Un boulodrome à Vevey »	24.02.11	31.03.20	<p>Proposition de réponse : La nécessité de créer un troisième boulodrome sur la Riviera (en plus de ceux existants de Chailly et La Tour-de-Peilz) ne figure pas dans la liste des besoins du rapport-synthèse Bryois (3/2015) « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ». La Commission en charge du préavis a formulé le vœu que la création d'une telle structure dans la région, comme tout autre sport mineur, fasse partie des réflexions dans le cadre de l'élaboration de projets de nouvelles installations sportives. Aucun projet de nouvelles installations ad hoc étant en réflexion actuellement, la DJEFS établira un rapport-préavis courant 2020.</p>	31.03.21
3.	DAIE	M. Etienne Rivier « Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est »	27.06.11	30.03.20	<p>Compte tenu des nombreux projets actuellement menés par son administration, la Municipalité a décidé de différer quelque peu la poursuite de cette étude selon ses priorités.</p>	31.03.21
4.	DU	M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point »	05.12.13	31.03.20	<p>L'objet du postulat, soit l'aménagement des parcelles n° 676, 678 et 686, demande dans un premier temps la coordination des aspects fonciers et de planification, en regard notamment de la servitude grevant la parcelle n° 678 et la nature du PPA n° 55.80 « Petit-Clos », qui concerne également la parcelle n° 645.</p> <p>Comme le relève le postulant, il semble probable et préférable qu'un nouveau PPA soit conçu afin d'assurer l'aménagement des parcelles concernées.</p>	31.03.21

					La problématique sera intégrée lors de la révision du PGA qui est en cours pour le quadrant Nord Est. L'adoption de ce Plan d'affectation permettant de répondre à cette motion est prévue fin 2022.	
5.	DJEFS DU DEP	M. Jérôme Christen « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey »	05.12.13	31.03.20	Un projet est actuellement à l'étude et devrait faire l'objet d'un préavis en 2020 ou en 2021. Etudier comment intégrer des « bancs » permettant également de servir de rampe pour les planches à roulettes sur le domaine public.	31.03.21
6.	DAIE	Postulat de Mme Isabelle Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité »	12.03.15	31.03.20	La thématique de l'accessibilité aux bâtiments publics est intégrée à une analyse plus large du patrimoine communal comprenant également les aspects sécurité des bâtiments. Il faut noter que nous disposons d'un patrimoine dont les notes au recensement architectural du canton de Vaud nécessitent une étroite collaboration avec la section des Monuments et Sites de l'Etat de Vaud. La pesée d'intérêt est omniprésente et les adaptations se doivent d'être respectueuses du bâti. L'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments publics, pour les personnes en situation de handicap, est en cours. Ce travail se fait au rythme des rénovations ou des entretiens lourds. Cela a encore été le cas avec la rénovation du collège des Crosets, la nouvelle UAPE de la Veveyse, le collège de la Veveyse et prochainement pour le rez-de-chaussée de la partie historique de l'Hôtel-de-Ville. Nous poursuivrons cette démarche de mise en conformité en fonction de la planification issue du plan des investissements. La Ville travaille en collaboration avec les assureurs, la clinique du travail et l'office AI afin de mettre en place des mesures permettant aux collaborateurs atteints dans leur santé ou avec une invalidité partielle de reprendre et poursuivre une activité professionnelle. Lors de recrutements, l'administration communale est attentive à ne faire aucune discrimination et d'offrir un accès aux fonctions sur la base des compétences requises nécessaires à la bonne exécution du travail. Nous estimons les honoraires d'interprètes pour dix séances du conseil communal d'une durée de quatre heures chacune à un montant de Fr. 8'000.--. A cela devrait s'ajouter les frais de retransmission vidéo (caméra, mixage, etc). (Ces informations ont été tirées du site internet de la Fondation procom. <a href="http://www.procom-deaf.ch">www.procom-deaf.ch</a> ) Suite au dépôt du postulat de Mme Isabel Jerbia « <i>Comme chanté par Francis... Encore et encore !</i> » pris en considération le 16 mai 2019, la Municipalité demande de pouvoir déposer un seul rapport-préavis en réponse à ces deux postulats et un délai au 31 mai 2020.	31.05.20
7.	DF	M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et	21.05.15	31.03.20	La Direction des Finances d'entente avec les services concernés, est chargée d'établir une proposition chiffrée, laquelle servira de base à la Municipalité, pour fixer, cas échéant, les exonérations et diminutions de charges pour certaines sociétés ou manifestations.	31.03.21

		aux évènements qu'elles organisent »				
8.	SM SAI	M. Vincent Matthys et consort « Pour que la population veveysanne puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »	01.09.16	30.03.20	La Municipalité a pris acte des non entrées en matière des Conseils communaux de la Tour de Peilz et de Montreux concernant ce même postulat, ainsi que des décisions des Conseils communaux de St Léger et Blonay visant à fusionner ces deux communes qui sont en attente d'un vote populaire pour valider dite fusion. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité ne voit pas comment répondre à ce postulat, elle suggère aux postulants de passer par le biais d'une initiative communale à déposer dans les communes que les postulants souhaiteraient voir fusionner afin de faire voter la population sur ce projet dont les contours pourraient être précisés dans le texte de l'initiative. La Municipalité demande au Conseil communal de classer ce postulat.	Demande de classer ce postulat
9.	DASLIG	M. Julien Rilliet « A chaque quartier sa maison »	01.09.16	30.03.20	<p>Ce postulat s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par la Municipalité pour son programme de législature 2016-2021. En effet, la volonté municipale est l'ouverture d'une troisième maison de quartier dans le secteur Vevey-Est.</p> <p>Les maisons de quartier à Plan-Dessus et Plan-Dessous ont été créées dans le cadre du projet de la Confédération « Projet Urbains : intégration sociale dans des zones d'habitation » qui a été mis en place à Vevey de 2008 à 2016. Ce projet a permis de mobiliser des fonds et du personnel pour analyser la situation à Vevey et déceler les manques dans différents domaines.</p> <p>Les succès respectifs de la villa Métisse (Plan-Dessous) et de l'Espace Bel-Air (Plan-Dessus) démontrent la nécessité de ce genre de lieu pour la population, où toutes les générations peuvent se côtoyer.</p> <p>Cependant, la création d'une maison de quartier est un processus qui requiert un grand investissement en ressources humaines, en temps et en moyens financiers. L'ouverture des maisons de Plan-Dessous et Plan-Dessus a été le résultat d'une démarche participative intensive, de la recherche d'un lieu d'implantation pertinent et d'un local approprié, d'une réflexion sur le mode de gestion de ces espaces et finalement du financement.</p> <p>Et à propos de mode de gestion, chaque Maison de quartier devrait dans l'idéal avoir un animateur ou une animatrice - comme c'est le cas à la Villa Métisse - afin d'éviter les difficultés rencontrées dans une gestion hybride. On entend par-là le fait de déléguer la gestion de l'espace à une association qui a ses dynamiques et projet propres. Au-delà de la problématique de la confusion des genres et des intérêts se pose également celle de la synergie et de la complémentarité qui devrait être au cœur de la réflexion du pourquoi implanter des maisons de quartier sur l'ensemble du territoire veveysan.</p> <p>Par ailleurs, pour être en mesure d'ouvrir une maison de quartier qui correspondrait aux besoins des habitants, le premier pas serait de se rendre sur le terrain afin d'analyser la situation et de récolter des données, comme cela a été fait pour les autres maisons de quartier. Toutefois, la Direction des affaires sociales, du logement, de l'intégration et des gérances ne dispose actuellement pas des ressources humaines suffisantes pouvant ne serait-ce qu'initier ce diagnostic.</p>	31.03.21

10.	DU	Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau »	01.09.16	31.03.20	<p>La relation entre la Place du marché et l'accès au lac a été l'un des thèmes importants traités lors du concours de la Place du Marché.</p> <p>Avec comme référence le projet primé ainsi qu'une stratégie sur les possibilités de requalifications, les réflexions vont dorénavant s'étendre sur les 3 quais de la Ville. Le concept directeur adopté par le CC prévoit de « conforter les séquences paysagères des rives du lac par une coordination des séquences au sein d'un concept d'ensemble, (plan d'ensemble des rives du lac). Cette vision d'ensemble est donc en cours de réflexion par les services concernés.</p> <p>Toutefois, après les premiers constats des lieux souhaités, la Municipalité étudie des aménagements ponctuels : un accès baigneurs depuis le quai Perdonnet, entre la rue du Château et la rue Clara Haskil et un accès pour les personnes souffrant d'un handicap au quai Maria-Belgia. Par ailleurs, elle développe une première étape d'une plate-forme aux Bains Payes. Les premières discussions avec la DGE sont en cours pour validation de principe et pour régler les procédures d'autorisation. La CGN va prochainement être consultée également et l'AVACAH nous fera bénéficier de ses compétences. A ce jour le délai de réalisation ne peut être confirmé pour un usage en été 2020.</p>	31.03.21
11.	DASLIG	Mme I. Jerbia intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »	10.11.16	31.03.20	<p>La Municipalité a décidé le 27 janvier 2020 de charger la DASLIG de mettre en œuvre l'internalisation de la gestion de l'intégralité du parc immobilier propriété de la commune.</p> <p>Les contrats de mandats avec les trois régies privées ont été prolongés jusqu'au 30 juin 2020. Il appartient cependant maintenant à la DASLIG d'élaborer un retro-planning de reprise de la gestion des logements sous mandats de gestion privés qui devra analyser le temps nécessaire à la saisine des données des locataires (coordonnées, baux) et des données des immeubles (comptabilité), notamment.</p>	31.03.21
12.	DU	M. Julien Rilliet « Participation citoyenne et projets d'aménagement »	09.03.17	31.03.20	<p>Si le but et l'intérêt d'une démarche participative apparaissent clairement pour améliorer la pertinence d'une étude ou d'un projet d'aménagement, il existe par contre de nombreuses manières de procéder. La forme de la consultation dépendra en effet de la nature, de la taille, de la localisation et du degré d'avancement des études, mais aussi des groupes constitués disponibles, du temps imparti, des budgets alloués, etc.</p> <p>Toutefois, la variété des circonstances et des méthodes de participation adaptées plaide en faveur d'une approche au cas par cas. Les projets récents suivis par la Direction de l'urbanisme permettent d'illustrer ce propos.</p> <p>Le bilan pour 2019 est plutôt bon concernant l'espace public : des ateliers participatifs ont été menés pour le projet de place de jeux à la Chaussée de la Guinguette et pour la piétonisation de la rue Jean-Jacques Rousseau. Les habitants concernés par les projets ont ainsi pu donner leur avis quant à leurs besoins et envies. Les détails de ces démarches et le résultat sont consultables sur le site <a href="https://demain.vevey.ch/">https://demain.vevey.ch/</a></p>	31.03.21
13.	DU	M. Steven Pilet et consort « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à	18.05.17	31.03.20	<p>Début 2017, des démarches ont été entreprises avec le "Responsable Monnaie Léman Vevey" afin de trouver un financement pour le lancement et un lieu qui pourrait faire office de bureau de change. Toutefois, le responsable n'a pas pu assumer le projet et celui-ci est resté en suspens.</p>	31.03.21

		<b>Vevey »</b>			A l'automne 2019, DU (Agenda 21) a repris contact avec l'association le Léman pour relancer la procédure d'implémentation du Léman à Vevey. En décembre 2019, l'Agenda 21 a engagé un partenariat avec l'association pour implémenter la monnaie au sein de l'administration et de la Ville. Ceci sera fait dans le courant de l'année 2020. Nous proposons ainsi au Conseil de leur communiquer l'avancement de ce projet en début d'année 2021.	
<b>14.</b>	<b>RH</b>	<b>Mme Isabel Jerbia « Une aide à saisir »</b>	05.10.17	31.03.20	Aujourd'hui la législation fédérale ne permet pas aux employeurs de bénéficier des subventions du bureau fédéral de l'égalité. Dès lors, la Municipalité a chargé les RH d'entreprendre une démarche auprès d'autres villes du Canton afin d'étudier la possibilité de mandater une association apte à porter de tels projets susceptibles d'être éligibles pour percevoir les aides fédérales.	<b>31.03.21</b>
<b>15.</b>	<b>SM</b>	<b>M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique »</b>	09.11.17	31.03.20	Lors de la séance de prise en considération du postulat de M. Kambale déposé le 18 mai 2017 intitulé « Moins de plastique, plus de politique », la Municipalité s'est montrée favorable à revoir sa réglementation concernant l'affichage sauvage sur le territoire communal de manière contraignante, voire à interdire l'affichage sauvage et ceci principalement lors des campagnes de votations et d'élections. Cette mesure restrictive avait été proposée plusieurs fois par le Secrétariat municipal dès 2010. Aujourd'hui, la Municipalité analyse cette idée et souhaite, si cela s'avère possible compte tenu de l'exiguïté du territoire communal, définir des surfaces d'affichage politique "officiel" temporaire supplémentaires aux 177 F4 existantes. Pour rappel, le nombre de surfaces temporaires mises à disposition lors de campagne d'élection ou votation est déjà passé de 72 à 177 en 2014 lors du renouvellement de la convention avec la SGA. Pour cela, une étude est en cours entre plusieurs services communaux (AG, DU, DEP, DAIE), ASR, la SGA et la DGMR. Cependant, compte tenu des difficultés de fonctionnement rencontrées en 2018 et de la charge de travail supplémentaire occasionnée par la tenue de la Fête des Vignerons cette analyse n'a pas encore abouti mais a été initiée. Deux séances ont été tenues et le préavis devrait être déposé prochainement ceci afin de pouvoir introduire une éventuelle nouvelle réglementation avant les prochaines élections communales 2021. La Municipalité demande un délai supplémentaire de 6 mois à compter de l'échéance de mars 2020 (=>septembre 2020) pour finaliser le traitement de ce postulat.	<b>31.03.21</b>
<b>16.</b>	<b>DJEFS DAIE</b>	<b>M. Henok Gyger « Barrières sans ceintures de sécurité »</b>	01.02.18	31.03.20	Le remplissage des garde-corps des passerelles sera réalisé le premier semestre 2020. Ces travaux ne concernent toutefois que deux passerelles puisque celle enjambant la Veveyse sur le côté est de la Rue de Fribourg doit être remplacée (cf. C22/2019).	<b>31.03.21</b>
<b>17.</b>	<b>DU</b>	<b>Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »</b>	17.05.18	31.03.20	Compte tenu des nombreux projets actuellement menés par ses services, la Municipalité a décidé de différer cette étude selon ses priorités. Toutefois, il est précisé que lors de projets impactant les usagers de l'espace public de manière notable, des ateliers participatifs ont été organisés (Guinguette et Rousseau). Ces derniers regroupaient un échantillon représentatif de la population. De même, dans le cadre du réaménagement de la place du marché, une marche nocturne sera organisée avec les commerçants, habitants et différentes associations permettant d'avoir un large panel de représentant dont des femmes. Nous tenons à cœur d'avoir un mélange des genres et des	<b>31.03.21</b>

					génération lors de ces ateliers.	
18.	DU	Tous Interpartis « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! »	17.05.18	31.03.20	Un bureau d'étude spécialisé sera mandaté sur la thématique des « Zones modérées ». Des recommandations sur ces zones (30 et 20) y sont prévues ainsi que l'identification de mesures de communication basées sur des exemples Suisses et étrangers. L'étude devait être finalisée en septembre 2019. Toutefois, compte tenu des nombreux projets actuellement menés par le service en charge, cette étude a été différée.	31.03.21
19.	DASLIG	M. Steven Pilet « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! »	17.05.18	31.03.20	La Municipalité a décidé le 27 janvier 2020 de charger la DASLIG de mettre en œuvre l'internalisation de la gestion de l'intégralité du parc immobilier propriété de la commune. Les contrats de mandats avec les trois régies privées ont été prolongés jusqu'au 30 juin 2020. Il appartient cependant maintenant à la DASLIG d'élaborer un retro-planning de reprise de la gestion des logements sous mandats de gestion privés qui devra analyser le temps nécessaire à la saisine des données des locataires (coordonnées, baux) et des données des immeubles (comptabilité), notamment.	31.03.21
20.	DU DAIE ASR DEP	M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics »	13.09.18	31.03.20	L'objet est en cours de réflexion par les services concernés, mais compte tenu des nombreux projets actuellement menés par le service en charge, cette étude a été différée. Il faut toutefois préciser que la DU propose, lors des divers projets de réaménagement, d'améliorer la qualité des espaces publics dans le sens d'une réduction de l'emprise de la voiture et à la faveur de la mobilité douce.	31.03.21
21.	DJEFS DU DAIE DEP	Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! »	11.10.18	31.03.20	Les services de la Ville travaillent actuellement sur la thématique et proposeront une réponse commune qui prendra également en compte le postulat déposé le 01.09.2016 par Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau », en traitement à la DU. La DJEFS sollicite un report à mars 2021, comme proposé par DU pour le postulat précité.	31.03.21
22.	DEP DAIE DU	Interpartis « L'énergie de la DAIE »	28.03.19	28.03.20	En relation directe avec la motion « Un plan lumière n'est pas un Lux mais une économie de Watts » ce postulat, bien qu'il pose une question légitime, trouvera réponse par le biais des résultats de l'audit énergétique ciblé sur l'éclairage public suivi par le cahier de charges du concept directeur. Est-ce qu'il est substantiel d'aborder, maintenant, le « qui fait » ou le « comment c'est fait » ? Tous les services impliqués, bien chargés en 2019, ont repris le traitement des objets importants et stratégiques en dernier trimestre 2019, y compris celui de l'éclairage public. Idem pour le poste de « chargé des projets techniques » - avec prédominance « éclairage public » - qui, suite aux entretiens des candidats fin 2019/début 2020, pourrait résulter, concrètement, à l'engagement d'une personne dont la mission serait de stimuler l'avancement de ce dossier.	31.03.21
23.	DC DF	M. Stéphane Molliat « Pour des musées avec une gestion financière cantonale »	28.03.19	28.03.20	Une nouvelle cheffe de service de la Direction de la culture ayant pris ses fonctions en avril 2019, au sein d'une direction nouvellement constituée et en cours de restructuration, avec de nombreux dossiers prioritaires à reprendre suite à plusieurs mois d'absence de chef de service et de délégué aux affaires culturelles, il n'a pas été possible dans un tel contexte d'amorcer une discussion de fond avec le canton concernant la gestion des musées. De plus, les musées communaux et en particulier le musée Jenisch ont dû fonctionner avec un personnel fortement réduit du fait du grand nombre de	31.03.21

					postes restés vacants et de démissions survenues au sein du musée. La DC n'est ainsi pas en mesure de répondre à ce postulat en l'absence des ressources humaines nécessaires au fonctionnement habituel des musées lui permettant d'évaluer objectivement les potentialités de développement et d'optimisation de la gestion de ces institutions communales.	
--	--	--	--	--	---	--

## Postulats en cours

N°	Service	Postulats	Prise en considération	Délai accordé	Explications	Délai
24.	DAIE	Mme Isabel Jerbia « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! »	16.05.19	16.05.20	Voir réponse sous point 6 : postulat de Mme Isabelle Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité ». Il sera répondu dans les délais.	Réponse dans le délai imparti
25.	DU	M. Colin Wahli « Pourquoi attendre le coup de la panne » Et de Mme Caroline Gigon « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir pour inverser les tendances à l'échelle de notre ville »	16.05.19	16.05.20	Le 1er octobre 2019, une commission extraordinaire réunissant les deux commissions de l'énergie et du développement durable a eu lieu. Des premiers éléments de réponse sur la façon dont seront traités ces postulats ont été donnés aux postulants à cette occasion. Suite à cette séance, le secteur DD de la DU, et le secteur Energie de la DAIE, travaille à la mise en œuvre d'une stratégie d'action pour l'urgence climatique (réponse au postulat de C. Gigon) et à l'élaboration d'un plan climat (réponse au postulat de C. Wahli). La stratégie d'action pour l'urgence climatique sera proposée en Municipalité au printemps 2020. Pour le plan climat, au vu de la complexité de l'élaboration d'un tel document cadre, un mandat sera donné à l'externe au printemps 2020. L'élaboration du document devrait prendre au minimum une année. Nous proposons ainsi au Conseil de communiquer l'avancement des démarches en deux temps : à l'automne 2020 pour l'urgence climatique et au printemps 2021 pour le Plan climat. Compte-tenu de ce qui précède, nous proposons un délai au 16 novembre 2020 pour répondre au postulat de Mme Gigon et un délai au 31 mai 2021 pour répondre au postulat de M. Wahli.	31.05.21
26.	DU ASR	Mme Isabel Jerbia « Arrêt au Samaritain, mais pas définitif ! »	16.05.20	16.05.20	Une réponse sera donnée dans le délai imparti, elle précédera la mise à l'enquête avec une exécution cette année, sous réserve d'éventuelles opposition / recours.	Réponse dans le délai imparti
27.	DJEFS DASLIG	Postulat de M. Cédric Bussy « Pour une ville en santé ! »	13.06.19	13.06.20	Proposition de réponse : la réponse nécessitant une coordination entre plusieurs services, la DJEFS sollicite un report à mars 2021	31.03.21
28.	DASLIG	M. Antoine Dormond « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région »	13.06.19	13.06.20	Le 15 juillet 2019, la Municipalité a décidé de mandater la société i Consulting pour élaborer, en collaboration avec la Municipalité et les services concernés, un « objectif logement / politique de l'habitat de la Commune de Vevey ». Ce mandat, financé pour moitié par la Division logement de l'Etat de Vaud, devra également formuler des propositions quant aux pourcentages / quotas et types de LUP (logements à loyers modérés ; logements à loyers abordables ; logements protégés ; logements pour étudiants) pour chacun des 4 quadrants. Après avoir récolté les données nécessaires, le mandat de i Consulting a débuté en novembre 2019 et il devrait se dérouler sur une durée de 8 mois, soit jusqu'à fin juillet 2020. Ce mandat est construit sur 3 étapes : comprendre / établir le portait du territoire ; planifier / énoncer la vision et les scénarios de développement ; agir / mettre en œuvre la	31.03.21

					politique de l'habitat. Par décision du 15 juillet 2019, la Municipalité a également chargé la DASLIG d'étudier l'avenir des bâtiments et parcelles propriétés de la Commune de Vevey en fondant la réflexion sur : budgets nécessaires pour rénover l'enveloppe et les logements ; appel d'offres pour l'octroi de droits de superficies à des coopératives d'habitation ; élaboration d'un règlement fixant les conditions d'octroi des logements à loyers libres, soit revenu déterminant et taux d'occupation notamment.	
29.	DU DEP DJEFS	Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement »	13.06.19	13.06.20	L'objet est en cours de réflexion par les services concernés, mais compte tenu des nombreux projets actuellement menés par le service en charge, cette étude a été différée.	30.06.21
30.	DU	M. Philippe Herminjard « De l'air pour les Veveysannes et les Veveysans, de l'hydrogène pour leurs transports »	13.06.19	13.06.20	En date du 16 octobre 2019, les VMCV ont donné une réponse à la Municipalité à propos de cette demande. Ceux-ci informaient que leur flotte actuelle de 11 autobus à gaz devra être remplacée en 2021. Ainsi, une étude débutera en 2020 afin d'étudier les besoins d'exploitation et d'évaluer les technologies existantes. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin du troisième semestre 2020. Une option quant au choix de la future technologie sera pris à ce moment-là. Nous proposons ainsi au Conseil de leur communiquer les résultats de cette étude en début d'année 2021.	30.06.21
31.	DEP	M. Antoine Dormond « Une nuit sous les étoiles »	12.09.19	12.09.20	La demande de pouvoir procéder à l'extinction de l'éclairage public, bien que légitime, se heurte à des réalités techniques et de sécurité. En effet, toutes les communes de la Riviera sont alimentées par le poste de St-Légier. Une cellule crépusculaire donne le signal d'enclenchement et de déclenchement de l'éclairage public de toutes ces communes. Il n'est donc, pour le moment, pas possible d'éteindre uniquement Vevey. Si toutefois toutes les communes étaient d'accord d'éteindre leur EP, la Romande Energie pourrait le faire pour une telle occasion - se poserait tout de même la question de l'éclairage des passages piétons et des passages sous-voies et, in extenso, de la sécurité des citoyens. Les pistes de réflexion ? - Intervention manuelle sur les 121 points d'alimentation d'éclairage public pour la ville de Vevey (coûteux) ; - Équiper chacune des 121 armoires d'horloges (idem) ; - Mener une étude afin de découper le réseau en plusieurs sous-réseaux. Installer un logiciel de télégestion par l'installation, dans chaque armoire d'éclairage public de modules, des modems, antennes, interface et compteur inclus ainsi que des nœuds relais (gestion connectée de l'armoire), qui, en deux mots, équivaut à moderniser toutes les armoires d'éclairage public avant d'avoir assaini les sources lumineuses en soi.	30.09.21
32.	DU ASR DJEFS	Mme Isabel Jerbia « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de	10.10.19	10.10.20	Compte tenu des nombreux projets actuellement menés par son administration, la Municipalité a décidé de différer la poursuite de cette étude selon ses priorités.	31.03.21

		<b>sécurité aussi ! »</b>				
33.	RH	Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux »	14.11.19	14.11.20	Il sera répondu dans les délais par le service RH.	Réponse dans le délai imparti
34.	DAIE	M. Pascal Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey »	14.11.19	14.11.20	<p>Le Concept Directeur (CD) précise que « pour une ville aussi densément construite que celle de Vevey, un des seuls moyens d'acheminer de l'énergie renouvelable sous forme de chaleur au cœur de la cité réside dans le développement d'énergie de réseaux de type Chauffage À Distance (CAD) ».</p> <p>L'étude de planification énergétique territoriale (PET), finalisée en 2018, montre « un important potentiel de développement de réseaux thermiques au vu de sa (le territoire veveysan) densité énergétique » comme rappelé dans le diagnostic du CD. Ce dernier conclut qu' « il est donc recommandé de faire recours au réseau CAD à chaque fois que cela est économiquement viable et qu'un approvisionnement majoritairement renouvelable est possible ».</p> <p>Ainsi, les objectifs et les plans du CD établissent les zones favorables et les sources d'énergies privilégiées sur le territoire veveysan. Les cadrans nord-ouest et sud-est étant déjà innervés par le CAD-Gilamont, le cadran sud-ouest semble le plus favorable au « développement d'un réseau thermique CAD à proximité du lac » faisant l'objet de l'objectif F1.2 du CD précisant que l'approvisionnement se ferait « par l'eau du lac et des pompes à chaleur » tout en valorisant « si possible la chaleur des eaux usées de la STEP ».</p> <p>La première étape d'analyse globale ayant été réalisée dans le cadre de la PET, il s'agira désormais de réaliser une étude de faisabilité avec plusieurs variantes de développement de réseaux thermiques dans la zone en question avant d'envisager sa réalisation.</p>	Réponse dans le délai imparti
35.	DU DAIE	M. Antoine Dormond « Une stratégie pour la végétalisation des constructions »	14.11.19	14.11.20	<p>La « nature en ville » est un des enjeux majeurs pour la Municipalité. Le Concept directeur adopté par le conseil communal prévoit de « promouvoir la nature et la biodiversité en milieu urbain..., ... par un traitement approprié des toitures. Végétaliser en utilisant des mélanges grainiers avec une importante teneur en fleurs sauvages (écotypes locaux). Gérer et entretenir de manière extensive ces surfaces. Harmoniser l'aménagement paysager des surfaces de toitures avec les autres usages potentiels (terrasses accessibles, potagers urbains, panneaux solaires, etc.) ».</p> <p>Le projet de PA pour le quadrant Nord Ouest en cours de réalisation intègre également cette préoccupation. En effet, dans le projet de règlement, les toitures plates seront obligatoirement végétalisées. Cette règle sera également introduite dans les prochains PA.</p> <p>Pour tous les autres points soulevés dans le postulat, considérant la charge de travail des services, nous proposons un délai au 30 novembre 2021 pour répondre au postulat.</p>	31.03.21

36.	SM	Mme Milena Buckel « les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics »	14.11.19	14.11.20	<p>Ce postulat demande qu'un rapport fasse état de la situation actuelle en terme de toponymie sous l'angle de la parité, ainsi qu'une stratégie pour atteindre la parité en baptisant de nouveaux lieux avec des noms féminins, ou en débaptisant certains lieux masculins.</p> <p>Le développement d'une stratégie en la matière demande une coordination entre les différents services communaux, notamment avec la Direction de l'urbanisme, la Direction de la culture, l'archiviste communale, etc. afin d'être exhaustif.</p> <p>Aussi, dans l'objectif de présenter au Conseil communal une stratégie concertée en matière de toponymie, la Municipalité demande un délai au 31 mars 2021.</p>	31.03.21
-----	----	---	----------	----------	--	----------

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 05/2020, du 2 mars 2020, sur l'état de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais :

#### Motions

- n° 01 au **31 mars 2021** pour répondre à la motion de **M. Jérôme Christen** « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
- n° 03 au **31 mars 2021** pour répondre à la motion de **Mme Christiane Lavanchy** « Pour que les Toveires restent verts » ;
- n° 04 au **31 mars 2021** pour répondre à la motion de **M. Vincent Imhof** « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand » ;
- n° 05 au **31 mars 2021** pour répondre à la motion **Interpartis** « Un Plan Lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts » ;

#### Postulats

- n° 01 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Alain Gonthier** « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » ;
- n° 02 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Eric Oguey** « Un boulodrome à Vevey » ;
- n° 03 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M Etienne Rivier** « Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est » ;
- n° 04 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Alain Gonthier** « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point » ;
- n° 05 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Jérôme Christen** « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey » ;
- n° 06 au **31 mai 2020** pour répondre au postulat de **Mme Isabelle Jerbia** « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité » ;
- n° 07 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Jérôme Christen** « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent » ;
- n° 09 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Julien Rilliet** « A chaque quartier sa maison » ;

- n° 10 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **Mme Sabrina Dalla Palma Zahar** « Vevey les pieds dans l'eau » ;
- n° 11 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **Mme Isabel Jerbia** « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » ;
- n° 12 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Julien Rilliet** « Participation citoyenne et projets d'aménagement » ;
- n° 13 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Steven Pilet et consort** « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey » ;
- n° 14 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **Mme Isabel Jerbia** « Une aide à saisir » ;
- n° 15 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Dominique Kambale** « Moins de plastique, plus de politique » ;
- n° 16 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Henok Gyger** « Barrières, sans ceinture de sécurité » ;
- n° 17 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **Mme Isabel Jerbia** « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » ;
- n° 18 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **Tous Interpartis** « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! » ;
- n° 19 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Steven Pilet** « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! »
- n° 20 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Gilles Perfetta** « Plus d'espaces publics » ;
- n° 21 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **Mme Isabel Jerbia** « Pour un lac sans discriminations ! » ;
- n° 22 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat **Interpartis** « L'énergie de la DAIE » ;
- n° 23 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Stéphane Molliat** « Pour des musées avec une gestion financière cantonale » ;
- n° 25 au **31 mai 2021** pour répondre au postulat de **M. Colin Wahli** « Pourquoi attendre le coup de la panne » et de **Mme Caroline Gigon** « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir pour inverser les tendances à l'échelle de notre ville » ;
- n° 27 au **31 mars 2021** pour répondre au **postulat de M. Cédric Bussy** « Pour une ville en santé ! » ;
- n° 28 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Antoine Dormond** « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région » ;
- n° 29 au **30 juin 2021** pour répondre au postulat de **Mme Caroline Gigon** et **M. Yvan Schneider** « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement »
- n° 30 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Philippe Herminjard** « De l'air pour les Veveysannes et les Veveysans, de l'hydrogène pour leurs transports » ;
- n° 31 au **30 septembre 2021** pour répondre au postulat de **M. Antoine Dormond** « Une nuit sous les étoiles » ;
- n° 32 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **Mme Isabel Jerbia** « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi ! » ;

- n° 35 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **M. Antoine Dormond** « Une stratégie pour la végétalisation des constructions » ;
- n° 36 au **31 mars 2021** pour répondre au postulat de **Mme Milena Buckel** « Les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics ».

2. de classer et de rayer de la liste des postulats en suspens :

- n° 08 le postulat de **M. Vincent Matthys et consort** « Pour que la population veveysanne puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale » ;

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire a.i.



Elina Leimgruber P.-A. Perrenoud

Municipaux-délégués : membres de la Municipalité concernés